

Appel à projets 2026

Mémoires en Actions

Des projets mémoriels : connaître et comprendre le passé pour mieux se connaître aujourd'hui et construire le futur



Thématique 2026 :

Mémoires des catastrophes industrielles

Parmi les nombreux impacts causés par les activités humaines (changement climatique, disparition de la biodiversité...) dont nous continuons chaque jour de découvrir l'ampleur, les rejets toxiques et les déchets produits par les activités industrielles, comptent parmi les plus destructeurs car ils ont affecté les différents milieux de notre environnement (eaux, air, sols) et des millions d'êtres vivants.

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

grandlyon.com



PRÉSENTATION

Les actions menées dans le domaine de la Mémoire constituent des moyens privilégiés pour engager un travail pédagogique et éducatif visant à faire acquérir à toutes et tous, et plus particulièrement aux jeunes générations, les repères de l'histoire et les valeurs qui fondent la République.

La Métropole de Lyon a pour ambition de faire « société » en gardant vivant le souvenir des événements tragiques du passé pour éviter qu'ils ne se reproduisent, en tirant également profit des expériences réussies et en rendant hommage aux grandes femmes, grands hommes et grandes réalisations collectives qui ont façonné notre histoire. C'est le préalable pour faire société commune.

Ainsi, elle souhaite montrer la diversité des mémoires à valoriser et transmettre. Pour ce faire, elle accompagne notamment des actions mémorielles en direction des collégien·nes (voyages mémoire, soutien à des projets de collèges...), promeut la diversité et la lutte contre les discriminations... Elle porte une attention particulière aux acteurs de la Mémoire, anciens combattants et associations mémorielles, et poursuit un objectif de transmission de ces mémoires, notamment envers les jeunes générations.

OBJECTIFS

Dans ce cadre, la Métropole met en place un appel à projets visant à soutenir des projets mémoriels menés par des acteurs de la Mémoire, culturels ou artistiques, à destination des différents publics du territoire. Une nouvelle thématique, s'appuyant sur des dates anniversaires, est mise en avant chaque année. L'appel à projet est ouvert à toutes les actions mémorielles mais une priorité sera donnée à cette thématique annuelle.

Au cours des dernières décennies, un certain nombre d'accidents industriels majeurs sont survenus à l'échelon local, national, européen ou mondial, dont les conséquences ont été tragiques d'un point de vue sanitaire et environnemental. L'année 2026 sera l'occasion de commémorer les anniversaires de certains de ces drames : la pollution au mercure de la baie de Minamata au Japon en 1956, la catastrophe de la raffinerie de Feyzin en 1966, celle de Seveso en Italie en 1976, la catastrophe nucléaire à Tchernobyl en 1986 ou encore la marée noire du Sea Empress au Pays de Galles en 1996. Ces catastrophes, aux conséquences humaines et environnementales lourdes, ont contribué à faire émerger une conscience collective autour des risques technologiques et industriels et la mise en place de mesures destinées à mieux prévoir, prévenir et protéger.

Depuis l'accident de Seveso, on envisage les activités industrielles sous leurs deux facettes : elles sont essentielles au développement économique et social, elles génèrent de la valeur, des emplois non délocalisables mais, comme toutes les activités humaines, elles génèrent des impacts importants sur l'environnement et sur la santé et nécessitent d'anticiper les risques qui leur sont liés. Cette nouvelle approche pose aux industriels, aux citoyens et à leurs gouvernants de nombreuses questions : comment prévenir les catastrophes ? Comment agir en cas d'accident ? Que faire des usines situées à proximité des zones d'habitation, et des zones d'habitation à proximité des usines ? Comment délimiter les zones de risques ?... Ces interrogations sont au cœur de politiques publiques et de démarches industrielles qui doivent permettre la mise en place de normes environnementales et de sécurité plus exigeantes.

Plusieurs étapes législatives ont marqué la construction d'un cadre de prévention et d'action : la directive européenne Seveso (1982), la loi Barnier (1995) qui a instauré les Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) ou encore la loi Bachelot (2003) relative à la prévention des risques technologiques et à la réparation des dommages notamment. Ce cadre législatif s'accompagne de dispositifs d'alerte et d'organisations des secours, tels que le plan ORSEC et les Plans particuliers d'intervention (PPI).

La culture du risque s'impose donc comme un enjeu clé. Elle implique de mieux articuler développement économique, qualité de vie et sécurité. Les catastrophes, visibles ou silencieuses, brutales ou diffuses, nous rappellent que les impacts industriels potentiels (pollution de l'air, des sols, de l'eau, atteintes à la santé ou à la biodiversité) nécessitent une vigilance permanente et une gouvernance renforcée.

En proposant pour l'édition 2026 de cet Appel à projets, le thème suivant : **la mémoire des catastrophes industrielles, la Métropole souhaite maintenir présent le souvenir de ces événements tragiques qui nous rappellent que les activités humaines à l'échelle industrielle** ont des conséquences parfois irrémédiables. Raviver cette mémoire doit nous permettre de renforcer la conscience collective et d'encourager les industries à poursuivre leur engagement pour des pratiques plus durables. Cette mémoire doit nous inviter à conjuguer activités industrielles et protection des humains comme de l'ensemble du vivant à travers des réponses collectives et concertées afin d'éviter toute répétition de ces drames.





"Envisager de transmettre la Mémoire ce n'est pas se contenter d'exposer l'histoire mais c'est construire un espace de dialogue, d'échange et de connaissance entre le domaine académique, l'histoire personnelle et les politiques institutionnelles de Mémoire, créer un lieu d'interprétation de la réalité où l'on construit la mémoire.

Ainsi, au-delà des commémorations nécessaires, la Mémoire peut se transmettre au travers de nombreuses formes, artistiques ou culturelles, propres à susciter ces émotions qui participent à l'ancrage mémoriel : compassion, tristesse, révolte...

Cela contribue à humaniser un parcours mémoriel construit sur la raison, la connaissance et l'explicitation des faits. Toute mémoire est sélective, qu'elle soit personnelle ou collective. Aussi, choisir une thématique annuelle montre la diversité des trajectoires personnelles qui font l'actualité de notre société, et des valeurs que nous souhaitons valoriser et transmettre. À côté de la mémoire des conflits, des tragédies et des personnalités qui s'y sont illustrées, d'autres mémoires contribuent à façonner notre société notamment celles liées aux luttes sociales, aux libertés individuelles, aux migrations ou à l'exil. "



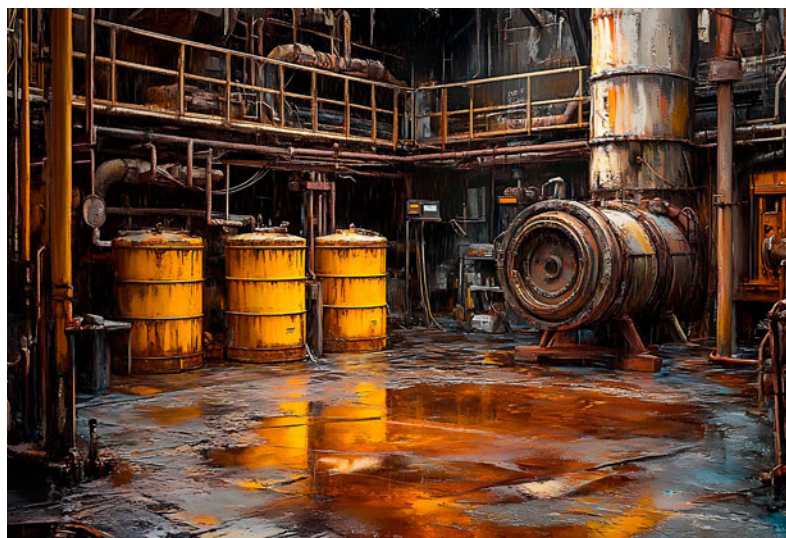
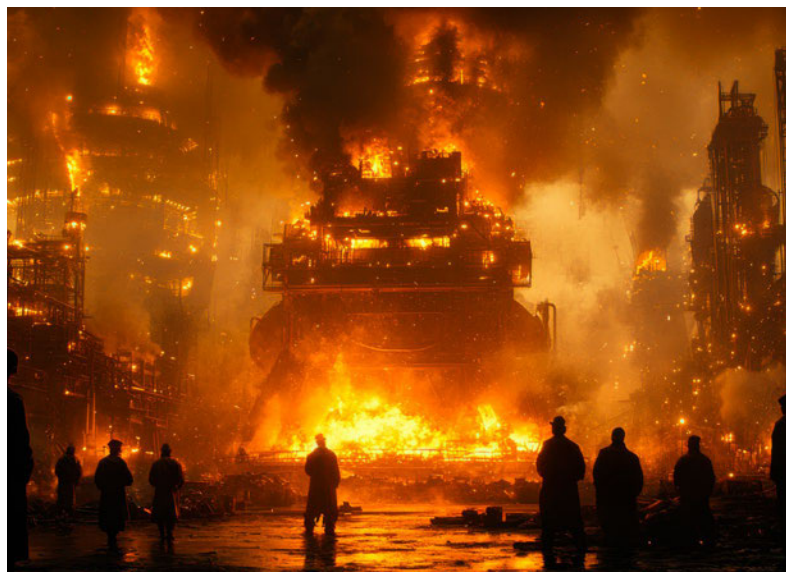
Thématique 2026 : Mémoires des catastrophes industrielles

Parmi les nombreux impacts causés par les activités humaines (changement climatique, disparition de la biodiversité...) dont nous continuons chaque jour de découvrir l'ampleur, les rejets toxiques et les déchets produits par les activités industrielles, comptent parmi les plus destructeurs car ils ont affecté les différents milieux de notre environnement (eaux, air, sols) et des millions d'êtres vivants.

Au-delà des grandes catastrophes spectaculaires, qu'il convient de garder en mémoire, certains impacts au long cours, plus insidieux, invisibles et imperceptibles, sont révélés au gré d'études scientifiques ou d'actions citoyennes, et nous rappellent que les répercussions des activités industrielles peuvent perdurer des années : eaux et sols contaminés (Pfas, pesticides, PCB...), pollution de l'air, dérèglement climatique ou diminution de la biodiversité ne sont que des exemples des effets des rejets quotidiens de certaines usines dans notre environnement. Sur les humains ces effets sont multiples, allant de la simple gêne olfactive à la survenue de cancers, de problèmes mutagènes ou de reproduction. Ces catastrophes silencieuses, tout comme les accidents brusques et soudains, nous ont amenés à prendre conscience de la vulnérabilité des territoires et de ceux qui les habitent, pour mieux prendre en compte les conséquences des activités industrielles.

Notre territoire est particulièrement concerné, marqué par des activités à risques concentrées au sud du Rhône dans le « couloir de la chimie », et situé à proximité de plusieurs centrales nucléaires. La mémoire de la catastrophe de la raffinerie de Feyzin en 1966 est encore particulièrement prégnante parmi les habitants de la Métropole. On recense ainsi sur la région Auvergne-Rhône-Alpes 5 000 Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 3 600 établissements ayant au moins une installation soumise à autorisation et 110 établissements classés Seveso seuil haut, dont 26 sur le territoire de la Métropole.

Les pollutions industrielles, conséquences de certains choix technologiques passés ou récents, appellent aujourd'hui à une vigilance accrue et à des pratiques plus durables.



MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Conditions d'éligibilité

L'appel à projets est ouvert à tout acteur, quel que soit son statut juridique.

Il vise à soutenir des projets qui ont pour objectif de transmettre, valoriser ou commémorer des éléments de la Mémoire de notre société, de notre pays et de notre territoire, qu'il s'agisse de :

- projets qui traitent de la mémoire des catastrophes industrielles
- projets mémoriels hors champ de la thématique annuelle

Les achats de matériel (drapeaux, uniformes, matériels de cérémonies) sont éligibles au présent appel à projets et font l'objet d'une grille tarifaire spécifique. Les projets de construction de stèles, ou de monuments sont inéligibles.

Le projet doit se dérouler sur le territoire ou concerner un public métropolitain.

En cas de projet pluriannuel, en vertu du principe d'annualité budgétaire, le financement ne pourra être proposé que sur l'instruction d'une nouvelle réponse à l'appel à projets N+1 voire N+ 2. En année N, afin d'avoir une vision globale du projet, le dossier devra présenter les éléments culturels et financiers du projet dans sa globalité pour toutes les années concernées.

Appréciation du projet

Une attention particulière sera portée aux projets :

- traitant de la thématique annuelle proposée par la Métropole de Lyon ;
- intégrant une dimension historique / scientifique (témoins, historiens, sociologues, ...)
- mettant en réseau plusieurs acteurs ou institutions et plusieurs territoires ;
- proposant une large diffusion en direction d'une diversité de publics.
- favorisant le dialogue et les questionnements à travers une médiation qui s'adresse à une diversité de publics, tout spécialement à la jeunesse ;

Cadre financier

Subvention d'aide au projet dans la limite des crédits disponibles :

- la subvention de la Métropole est plafonnée à 75% du coût global du projet TTC ;
- Le budget global prévisionnel du projet doit être présenté de façon équilibrée en recettes et en dépenses ;
- Les financements sont conditionnés à la réalisation de l'action subventionnée, le montant définitif de la subvention sera proratisé si le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel. La subvention ne pourra pas être revue à la hausse en cas de hausse du coût du projet.

Sont considérées comme dépenses éligibles dans le cadre du projet subventionné : les dépenses de personnels rémunérés, les prestations de services extérieurs, les frais de transport et d'hébergement, les frais de communication.

Pour les achats de matériel de commémoration, la participation aux cérémonies et l'organisation de congrès, la subvention sera déterminée selon la grille tarifaire suivante dans la limite des crédits disponibles et dans la limite de 75% des dépenses du projet.

- 300 € maximum pour l'équipement des porte-drapeaux (drapeau, baudrier...) ;
- 400 € maximum pour la participation aux cérémonies (frais de déplacements, frais techniques et logistiques...) ;
- 800 € maximum pour l'organisation de rassemblements ou congrès internes à l'association.

DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJETS

Calendrier prévisionnel

Publication de l'appel à projets : **8 juillet 2025**

Réunion d'information : **9 septembre 2025 à 17 h30**
(inscription obligatoire par mail à cette adresse :
aap-memoire@grandlyon.com)

Date limite de dépôt des dossiers : **10 octobre 2025**

Analyse des dossiers : **octobre-novembre 2025**

La Métropole pourra prendre contact avec les candidats ayant déposé un dossier et dont les projets sont éligibles au regard du présent règlement de l'appel à projets afin d'approfondir la compréhension du projet.

Validation des projets soutenus et de l'attribution des subventions : **Conseil de la Métropole de février 2026.**

Modalités de réponse

Les documents relatifs à l'appel à projets

« Mémoires en Actions » sont accessibles sur le site grandlyon.com (rubrique « Une métropole de services > Appels à projets ») ainsi que sur la plateforme acteursculturels.grandlyon.com

Pour répondre, le porteur de projet devra utiliser le dossier « Formulaire 2026 – Mémoires en Actions »

Il pourra apporter toutes les pièces qu'il juge nécessaires à la bonne compréhension de son projet.

Envoi des dossiers par courrier électronique à :

aap-memoire@grandlyon.com

Un accusé de réception de votre candidature vous sera envoyé, veuillez en vérifier la bonne réception.

En cas d'impossibilité d'envoyer le dossier en version numérique, merci de prendre contact avec le service concerné (coordonnées ci-dessous).

Pour toutes informations complémentaires :

FREGONARA Cécilia : 07 77 67 00 90

Michèle DEMPURE : 04 26 83 94 79



Appel à projets 2026

Mémoires en Actions

Des projets mémoriels : connaître et comprendre le passé
pour mieux se connaître aujourd'hui et construire le futur

Thématique 2026 :
Mémoires des catastrophes industrielles



MÉTROPOLE DE LYON
20, rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

grandlyon.com